

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture de la 101^e réunion annuelle
de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
Hôtel Delta St. John's Conference Centre
à St. John's (T.-N.-L.)
le dimanche 18 août 2019 à 13 h (HNT)**

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 13 h 15, le dimanche 18 août 2019, à l'hôtel Delta St. John's Conference Centre situé à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, sous la présidence de Lee Kirkpatrick, Marie Bordeleau agissant comme secrétaire.

M^{me} Kirkpatrick souligne qu'elle est ravie d'accueillir les délégués à Terre-Neuve-et-Labrador, une province reconnue pour sa musique exceptionnelle, ses auteurs incroyables, sa beauté sauvage et ses habitants, dont la bonté, la générosité et l'hospitalité découlent des épreuves, de la privation et de l'isolement auxquels ils sont confrontés depuis des siècles.

C'est le 101^e anniversaire de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et le 75^e anniversaire de la Section du droit pénal, créée en 1944. Nous avons 70 délégués, mais malheureusement, aucun ne provient des Territoires du Nord-Ouest, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de l'Alberta. Les délégués qui sont présents aujourd'hui sont des juges, des commissaires de réforme du droit, des représentants de l'Association du Barreau canadien, du Barreau de l'Ontario, du Barreau autochtone, du Barreau du Québec, de la Couronne et de la défense, du milieu universitaire et de la Chambre des notaires, ainsi que des conseillers législatifs.

Nous sommes ravis de compter parmi les personnes présentes Kendra Wright, sous-ministre adjointe et ancienne déléguée de la CHLC. Huit anciens présidents de la CHLC sont aussi présents, à savoir Manon Dostie, Russell Getz, Josh Hawkes, c.r., Peter Lown, c.r., Darcy McGovern, Kathryn Sabo, Dean Sinclair et Elizabeth Strange.

Présentation du Comité exécutif

M^{me} Kirkpatrick présente les membres du Comité exécutif :

- John Lee, nouveau président;
- Manon Dostie, présidente sortante;
- Joanne Klineberg, nouvelle présidente de la Section pénale;
- Maria Markatos, qui a assumé la présidence de la Section civile lorsque Thomas Ahlfors a dû quitter ses fonctions;
- Matthew Hinshaw, président de la Section pénale, qui n'est pas en mesure de se joindre à nous cette semaine;
- Caroline Quesnel, secrétaire de la Section pénale;

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

- Peter Lown, c.r., président du Comité international et du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes;
- Clark Dalton, c.r., notre coordonnateur de programmes et historien attiré, ainsi que Marie Bordeleau, notre directrice administrative.

Elle souligne qu'Isabelle Doray et Luc Labonté ont été nommés juges; leur contribution nous manquera cette semaine, mais nous les félicitons pour leurs réalisations.

Présentation des commissaires

M^{me} Kirkpatrick invite le commissaire principal de chaque administration à présenter les membres de sa délégation, et souhaite particulièrement la bienvenue à tous les délégués qui participent à la réunion pour la première fois. M^{me} Kirkpatrick souligne que malheureusement, Jorge Sánchez Cordero Dávila, président du Centre des lois uniformes du Mexique, ne peut être présent cette année. Se joindront toutefois à nous cet après-midi Rich Cassidy, ancien président de la Uniform Law Commission des États-Unis, et Carl Lisman, le président actuel.

Mot de bienvenue du gouvernement hôte et aperçu de la semaine

Donna Ballard indique que la réception de bienvenue se tiendra ce soir au complexe culturel The Rooms, dont la conception rappelle un bâtiment d'un village de pêche traditionnel. Construit sur les fortifications du fort Townshend datant du 17^e siècle, il abrite une galerie d'art, un musée et des archives. Un talentueux duo composé d'un violoniste et d'un guitariste jouera de la musique traditionnelle de Terre-Neuve-et-Labrador pour nous divertir. Malheureusement, l'honorable ministre Parsons ne peut pas être présent, mais Jennifer Mercer, la sous-ministre, sera des nôtres, tout comme la juge en chef de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador, Deborah Fry, notre juge en chef provinciale, la juge Goulding, ainsi que le juge Pike. Les délégués sont invités à porter leur insigne d'identité à toutes les activités sociales et à se réunir au rez-de-chaussée de l'hôtel pour prendre l'autobus à destination du complexe The Rooms.

Le match de balle molle aura lieu mardi au parc Victoria, un magnifique endroit inauguré en 1893. De là, nous nous dirigerons vers la Légion royale canadienne, sur la rive du lac Quidi Vidi, à Pleasantville, pour le barbecue. La semaine dernière, la 201^e Régate royale de St. John's s'y est déroulée. Il s'agit d'un événement se tenant chaque année le premier mercredi du mois d'août lorsque la météo le permet. Un sentier de deux kilomètres longeant le lac mène au village historique de Quidi Vidi, où on y trouve une microbrasserie reconnue et de multiples ateliers d'artiste. Un service de transport par autobus sera offert aux joueurs et aux personnes qui souhaitent uniquement participer au barbecue.

Le gala se déroulera au Railway Coastal Museum mercredi soir. Bien qu'il n'y ait plus de réseau ferroviaire sur l'île de Terre-Neuve, ce bâtiment abritait la gare ferroviaire, construite en 1903. La voie ferrée a été retirée et l'ancien chemin de fer a été transformé en piste cyclable et en sentier pédestre de plus de 800 km. Notre conférencière d'honneur sera la juge en chef Pamela Goulding, qui a été, au moment de sa nomination en 2015, la première femme à occuper ce poste dans l'histoire du droit de

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Terre-Neuve-et-Labrador, qui s'écrit depuis 400 ans. Toutes les personnes présentes auront l'occasion unique de devenir un citoyen d'honneur de Terre-Neuve à l'issue d'une cérémonie de « screech-in », comportant le baiser de la morue, des virelangues, des plaisanteries, du rhum jamaïcain à 40 % d'alcool ou du sirop Purity. Les personnes qui souhaitent prendre un verre à la suite du banquet pourront se réunir à l'hôtel JAG, sur la rue George, en face de l'hôtel Delta.

On annonce du beau temps cette semaine, mais les soirées sont fraîches. N'oubliez pas votre veste et portez des souliers confortables. St. John's est une ville toute en côtes.

Rapport de la présidente

M^{me} Kirkpatrick souligne que la Section pénale s'est jointe à la Section civile, comme il se doit, à Niagara Falls en 1944. À l'époque, la Section pénale traitait des propositions liées à la preuve et à la procédure, et non des questions de fond. En effet, elle pouvait alors formuler des recommandations, mais ne pouvait pas adopter de résolutions.

Étaient représentés à cette première réunion les neuf provinces du Canada et le gouvernement fédéral. L'infraction de la désertion a notamment été abordée. Un homme qui, à l'époque, quittait sa famille pendant 30 jours sans subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants pouvait être accusé aux termes du *Code criminel*. La Couronne devait prouver que l'homme avait quitté sa famille sans motif valable. Or la résolution visait à inverser le fardeau de la preuve pour que ce soit l'homme qui ait à démontrer qu'il avait un motif valable.

Une autre résolution portait sur la question de savoir si une déclaration volontaire d'un suspect devait s'accompagner d'une mise en garde, et s'énonçait comme suit :

« Il est résolu que la question de savoir si une déclaration est prise volontairement dépend davantage de l'approche utilisée auprès du prisonnier que du vocabulaire utilisé, qu'aucune mesure ne doit être prise pour recommander une formule réglementaire de mise en garde et que la question est retirée de l'ordre du jour. » [TRADUCTION]

Une résolution visait aussi la révision complète des dispositions relatives aux sanctions du *Code criminel*, car il avait été reconnu qu'elles étaient incohérentes et injustes dans l'ensemble. Enfin, une résolution concernait les infanticides, car les mères reconnues coupables de ces crimes recevaient des sanctions très clémentes, et il a été jugé nécessaire d'importer d'Angleterre les dispositions de l'*Infanticide Act*.

À cette réunion, la Section civile a mis à jour le droit en matière de diffamation pour éliminer la distinction entre diffamation et calomnie et pour que la loi encadre les nouvelles formes de diffamation véhiculées par la radio et sur les ondes hertziennes, et a ajouté une disposition à la *Loi sur la preuve* pour permettre la prise de microphotographies des documents officiels pour qu'ils n'aient plus à être utilisés au tribunal.

Les frais de participation étaient de 50 \$ par administration.

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

M^{me} Kirkpatrick tient à donner un aperçu de la différence entre la Section pénale et la Section civile.

Elle prédit, pour la Section pénale, que d'ici la fin de la semaine, nous verrions des vétérans aguerris aux joutes verbales, tirés des champs de bataille par des Valkyries et transportés jusqu'ici pour la séance plénière de clôture, peut-être sur la mélodie de la pièce *Une nuit sur le mont Chauve*.

Le travail de la Section civile sera plutôt caractérisé par des débats calmes et distingués, un paysage idyllique, la douce mélodie de la valse *Le beau Danube bleu* et le rire de délégués qui s'amuse comme des fous.

Les relations entre les deux sections sont, bien entendu, excellentes, et les délégués font preuve d'un grand esprit de collégialité et affrontent les énormes défis de notre système judiciaire avec la même vigueur.

Le droit évolue constamment. Les lois changent sans arrêt, d'autres s'ajoutent. Et que dire de la nouvelle jurisprudence à la lumière de laquelle la loi doit s'interpréter? Ce n'est guère exagéré de dire que la loi change tous les jours, sauf la fin de semaine.

La hausse des cotisations a sans aucun doute été notre premier défi de l'année. La décision a été prise lors de la réunion annuelle de 2017 à Regina. Les cotisations n'avaient pas été augmentées depuis 1987 et ne suffisaient pas du tout à financer les activités de notre organisation.

Maria Markatos a gentiment accepté de reprendre le rôle de présidente après que Thomas Ahlfors a dû quitter ses fonctions. M^{me} Kirkpatrick tient à remercier John Lee, qui l'a remplacée pendant son absence de six mois. Bien qu'il n'ait pas pu assister à la réunion annuelle de la CHLC, M. Hinshaw a participé aux conférences téléphoniques en sa qualité de président de la Section pénale. Toutefois, son absence a entraîné le retrait des résolutions de l'Alberta. Cinq délégués se partageront la tâche de présider les débats de la Section : quatre anciens présidents de la Section et la nouvelle présidente pour 2020-2021, Chloé Rousselle.

Le Comité directeur du plan stratégique (CDPS) présente aussi un enjeu. Le Comité, qui a été mis sur pied à la demande de Josh Hawkes pendant sa vice-présidence en 2016, a continué son travail après que la nouvelle constitution et les nouveaux règlements administratifs ont été approuvés l'an dernier. Il a entre autres créé un nouveau site Web et mis à jour les documents de politique.

M^{me} Kirkpatrick indique que cette année, les délégués s'intéresseront aux testaments électroniques, aux preuves électroniques, au fait de contraindre les utilisateurs de dispositifs numériques à divulguer leurs mots de passe, à la diffusion non consensuelle d'images intimes sur Internet et au financement participatif.

Elle souligne les défis qui nous attendent : les nouvelles technologies; la mondialisation qui gagne toujours plus de terrain et la nécessité de se conformer ou d'adhérer aux conventions et traités internationaux; les retards judiciaires et les grandes réformes du droit pénal dans les domaines des

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

agressions sexuelles, de la conduite avec facultés affaiblies, des sanctions et des jurys; et le nouveau projet de loi C-75, dont les dispositions se révéleront à mesure qu'elles entreront en vigueur. De grands enjeux entourent les aspects transitoires et la façon dont les nouvelles dispositions seront interprétées et appliquées.

Autre défi de taille : l'humanisation de notre processus judiciaire en reconnaissance des répercussions que notre système accusatoire a sur les participants aux procédures judiciaires, qu'il s'agisse des victimes, des témoins, des jurés et des accusés, qui ont le sentiment, à juste titre, que notre système n'est pas à l'image de leur culture ou ne la respecte pas.

M^{me} Kirkpatrick invite Tony Paisana à commenter un incident impliquant la vérification uniforme des antécédents en Alberta, qui a mené au renvoi d'un individu travaillant dans un centre de jeunesse après qu'un agent de police d'Edmonton a découvert qu'il avait reçu une absolution dans une affaire d'agression sexuelle 11 ans auparavant et en a informé la direction du centre. M. Paisana souligne que la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a encouragé le tribunal à adopter une loi semblable à celle qui a été adoptée en Ontario. M^{me} Kirkpatrick précise qu'un article sur l'affaire a été publié dans le *Globe and Mail* et qu'il mentionnait le travail de la CHLC.

Elle souligne aussi la situation où un tribunal de la Saskatchewan s'est appuyé sur le travail de la CHLC concernant les appels informels aux dons publics pour résoudre la question du financement participatif lancé pour les familles des victimes de l'accident des Broncos de Humboldt en avril 2018, ce qui a permis de conclure l'affaire rapidement et efficacement.

Le juge Gabrielson, nommé par le juge en chef pour encadrer les fonds recueillis par la campagne Go Fund Me, a souligné ce qui suit :

« Heureusement, la Saskatchewan s'est dotée, en 2015, de l'*Uniform Informal Appeals Act* [Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public], qui se fonde sur le texte législatif élaboré par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Pour une raison quelconque, la Saskatchewan a été la seule administration du Canada à promulguer cette loi. Qu'à cela ne tienne, grâce à une bonne gestion gouvernementale ou à un coup du sort, cette loi a jeté les bases du cadre qui allait régir les dons recueillis par la campagne Go Fund Me. Par conséquent, chaque famille de personnes décédées recevra un montant de 475 000 \$, et chaque famille de personnes blessées touchera un montant de 425 000 \$ en plus d'un paiement initial de 50 000 \$ chacune. » [TRADUCTION]

Résolutions financières

a. Approbation des états financiers vérifiés

IL EST PROPOSÉ par Manon Dostie, appuyée par Mia Manocchio, **QUE** les états vérifiés de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2019 soient reçus tels quels. La proposition est adoptée.

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA****b. Approbation des vérificateurs**

IL EST PROPOSÉ par Maria Markatos, appuyée par Russel, **QUE** le cabinet Hendry Warren LLP, comptables agréés, soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice s'échelonnant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. La proposition est adoptée.

c. Résolution sur les affaires bancaires

IL EST PROPOSÉ par John Lee, appuyé par Dean Sinclair, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$, deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et la directrice administrative se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres responsables pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE** pour les montants allant jusqu'à 5 000 \$ et destinés à l'achat de certificats de placement garanti et de dépôts à terme, ainsi que pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice administrative suffise. La proposition est adoptée.

d. Approbation du budget pour l'exercice 2019-2020

M^{me} Kirkpatrick fait remarquer que le budget n'a pas été distribué 30 jours avant la réunion annuelle, comme le prévoient les règlements administratifs. Ce retard s'explique par le fait que les données qui étaient requises concernant plusieurs dossiers ne sont arrivées que fin juillet. La motion écrite sera distribuée et les représentants des administrations (RA) auront jusqu'au 30 septembre pour faire part de leurs commentaires. S'ils ne répondent pas dans le délai prescrit, ils seront considérés comme étant d'accord avec la motion.

Comité de mise en candidature

La présidente sortante Manon Dostie mentionne qu'elle dirigera un comité d'anciens présidents qui discuteront de la nomination du futur président ou de la future présidente.

Les 75 ans de la Section pénale

Clark Dalton, c.r., félicite la Section pénale pour son 75^e anniversaire. Il travaille sur un index des sujets abordés pendant nos réunions annuelles et il a constaté qu'il y avait très peu de documentation sur la Section pénale. Il voulait en avoir le cœur net et est actuellement en train de passer au peigne fin les documents de débats du milieu des années 1980.

M. Dalton explique que Sir James Aikens, qui était le porte-étendard de l'organisation, a prononcé plusieurs discours dans lesquels il affirmait que le rôle de la CHLC était de s'occuper des textes de loi en vigueur et non de la réforme du droit, surtout en ce qui concernait le droit commercial. Le droit pénal n'est mentionné pour la toute première fois dans les débats qu'en 1943, quand l'Association du Barreau canadien a adopté une résolution visant à examiner le droit pénal et les lois connexes, ce qui a mené à la création de la Section pénale de la CHLC l'année suivante. Or ce n'est qu'en 1989-1990 que la CHLC a

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

mis à jour sa constitution et ses règlements administratifs, officialisant par le fait même la Section pénale. Des sous-groupes et des comités provinciaux ont été créés au sein de la nouvelle Section pénale pour passer en revue des articles du *Code criminel*, c'est alors qu'a été rebaptisée la Conférence. Malheureusement, le travail de ces sous-groupes et comités n'a pas porté ses fruits, et en 1947, la CHLC a demandé au gouvernement fédéral de nommer une commission pour entreprendre la tâche colossale de mettre à jour le *Code criminel*. La Section pénale a tout de même contribué considérablement au projet.

Les années 1960 ont été marquées par un certain nombre de réformes du droit et la Section pénale de la CHLC a été déterminante pour défendre les mises à jour du *Code criminel*. Au début, la Section pénale servait de tribune pour les sous-ministres et les hauts fonctionnaires des administrations. Puis, les sous-ministres ont formé leur propre organisation, mais la CHLC garde un avantage indéniable : ses délégués ne sont pas que des fonctionnaires, ils appartiennent à des sphères diverses du droit pénal, ce qui fait de la Conférence une instance unique. La Section pénale fait un excellent travail pour ce qui est de formuler des recommandations pour la réforme du droit, et le gouvernement fédéral continue de tenir la Section informée du travail accompli par le biais du Rapport annuel de la déléguée fédérale principale.

M. Dalton ajoute quelques détails, par exemple la première femme à assister à une réunion annuelle de la CHLC s'appelait M^{lle} Wysocki. Elle était de l'Ontario et faisait partie de la Section pénale. C'était en 1961. Rarement mentionnée dans les débats, la partie de balle molle n'en est pas moins un volet crucial de notre semaine de discussions. Elle est l'idée de deux membres chevronnés de la Section pénale et d'un député du Manitoba. Auparavant, la Section se mesurait au service de police de la ville où se tenait la réunion annuelle, mais la tradition a évolué et ce sont maintenant l'Est et l'Ouest qui s'affrontent. De plus, seules deux personnes anoblies ont été membres de la CHLC : Sir James Aikens, pour le Manitoba et l'Ontario, et Sir Brian Dunfield, pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans un excellent discours prononcé en 1969, John Turner, alors procureur général du Canada, a affirmé que la création de la Section pénale « s'est avérée des plus importantes dans l'évolution de la Conférence, car jusqu'à ce moment-là, il n'existait au Canada aucune instance organisée dotée du personnel qualifié pour étudier le *Code criminel* et proposer des recommandations au ministre de la Justice en vue de le modifier. La Section pénale a comblé un vide évident au Canada, et le gouvernement fédéral est profondément redevable à ceux qui participent avec tant de compétence à ses travaux. » [TRADUCTION] M. Dalton affirme que ce sentiment ne s'est pas estompé avec les années.

Enfin, en 2002, le président de la CHLC a salué, lors de la séance plénière d'ouverture, la Section pénale et les personnes qui la dirigent, car elle est très autonome. Rares sont ses demandes d'assistance ou d'intervention à l'intention du président, lui rendant ainsi la vie facile.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Aperçu du programme de la semaine

a. Section pénale

Au nom de Matthew Hinshaw, absent, la nouvelle présidente de la Section pénale, Joanne Klineberg, remercie nos collègues de Terre-Neuve-et-Labrador pour tout le travail qu'ils ont accompli en préparation pour la réunion annuelle de cette année. La Section débattera de 24 résolutions touchant des sujets variés. Les résolutions traiteront du droit pénal matériel, du droit pénal procédural, du concept de sanction et de questions de preuve. Certaines des propositions les plus intéressantes portent sur les enjeux suivants : modifier l'infraction relative au leurre d'enfants sur Internet, qui a fait l'objet d'une récente décision de la Cour suprême du Canada, l'arrêt *Morrison*, dans lequel la Cour suprême a invalidé une présomption de preuve sur laquelle s'appuyaient les procureurs de la Couronne; obliger, aux termes d'un mandat, une personne à divulguer ses mots de passe; et reconnaître que les chiens d'assistance peuvent aider les victimes et les témoins vulnérables à témoigner.

Le groupe de travail présentera trois rapports d'étape, et le Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtmann portera sur le Sommet de la justice de Terre-Neuve-et-Labrador, qui prendra la forme d'une séance conjointe avec la Section civile. D'autres séances conjointes porteront sur la diffusion illégale d'images intimes. Les règles de procédure ont été revues et des modifications seront, espérons-le, adoptées plus tard cet après-midi.

b. Section civile

Maria Markatos, présidente de la Section civile, est ravie de présenter le Rapport de la présidente de la Section civile pour une deuxième année et remercie ses collègues, les membres du Comité exécutif, les RA et, bien sûr, Clark Dalton, qui ont fait de son retour en milieu d'année une transition des plus aisées.

M^{me} Markatos fait remarquer que c'est une année de refonte pour la Section civile, qui vient de donner le coup d'envoi à de nombreux nouveaux projets et qui poursuit la révision de ses documents et processus internes.

La réunion débutera par un compte rendu des règles de procédure de la Section. La Section recevra un rapport du Comité de mise en œuvre concernant les progrès réalisés dans la dernière année (qui comprendra l'examen des Tableaux révisés), une proposition sur la révision des Conventions de rédaction et un Examen des journaux et jugements qui font référence aux travaux de la Conférence.

La Section civile recevra des rapports sur les testaments électroniques et sur la version révisée de la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public*, ainsi que sur la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by et la Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire.

La Section sera invitée à adopter les Principes pour la rédaction de lois uniformes donnant force de loi à une convention internationale ainsi que sept lois uniformes révisées sur la mise en œuvre des conventions internationales. Le travail avec la Section pénale se poursuivra, et mercredi, la Section civile

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

recevra le rapport du groupe de travail sur la diffusion non consensuelle d'images intimes. Les délégués de la Section civile sont invités à assister au Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtmann, comme l'a indiqué M^{me} Klineberg.

La Section civile est ravie d'accueillir cette année encore plusieurs représentants de la Uniform Law Commission des États-Unis, dont le président sortant Richard Cassidy et le président Carl Lisman, lequel fera le point sur son organisation et sur les possibilités de poursuivre notre collaboration transfrontalière.

Enfin, la Section recevra le rapport annuel de Justice Canada sur le droit international privé, ainsi que les rapports du Comité international et du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes (CCEGP).

Il n'y aurait eu aucun des rapports, versions provisoires de loi et commentaires reçus cette semaine sans le dévouement des groupes de travail et de leurs présidents. La Section civile ne pourrait pas faire son travail efficacement sans la participation, tout au long de l'année, des RA au Comité directeur, le travail de base sur les projets du CCEGP et le soutien inégalé de notre coordonnateur de projet, Clark Dalton. Ce sont tous des maillons essentiels à l'efficacité de la Section civile.

Mise à jour législative et adoption des lois uniformes

M. Dalton indique que dans le cadre du programme de la Section civile, le Comité de mise en œuvre travaille à l'adoption de nos lois, ainsi qu'à la traduction en français des lois qui ne sont encore qu'en anglais. Le tableau qui fait état du bilan de la mise en œuvre de la CHLC est en train d'être actualisé. M. Dalton travaille à dresser une liste de tous les cas de jurisprudence qui ont renvoyé aux lois de la CHLC depuis 2000 et des articles de revues qui font référence au travail des deux sections.

Russell Getz dit que, à titre de président du Comité, il fera rapport sur la mise en œuvre mercredi matin et qu'il présentera le Tableau V mis à jour pour énoncer les grandes lignes de tous les projets entrepris depuis notre dernière réunion à Québec l'an dernier.

Rapport du CCEGP et du Comité international

Peter Lown indique que le CCEGP a pris le relais du Comité directeur de la stratégie de droit commercial pour gérer les travaux de la Section civile. Le CCEGP ne s'intéresse pas à l'année en cours, mais plutôt à l'inventaire des projets sur un horizon à moyen et long terme, tant pour la Section civile que pour les projets conjoints entrepris avec la Section pénale. Il se réunit chaque mois, et ses réunions ont presque exclusivement lieu sous forme de conférence téléphonique. M. Lown tient à remercier tous les membres du Comité pour leur discipline à cet égard et pour leur apport aux travaux du CCEGP. Il souhaite la bienvenue à Laurence Bergeron, du Québec, qui remplace Frédérique Sabourin depuis son départ à la retraite, et remercie M. Dalton pour son aide constante. Le CCEGP se réunira en personne cette semaine pour discuter de plusieurs activités qui pourraient avoir une incidence majeure sur l'inventaire de projets des prochaines années.

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

Le Comité international ne se réunit qu'à l'occasion de la réunion annuelle pour élaborer des projets conjoints avec la Uniform Law Commission (ULC) des États-Unis. Toutefois, en février dernier, ce groupe a tenu une journée de réunion en personne à Toronto pour examiner l'inventaire de chaque organisation et les possibilités de coopération dans le cadre d'activités conjointes et définir où elles peuvent s'entraider. Une journée très profitable. Notons également que la CHLC a cessé de reprendre les projets de la ULC pour devenir la source de travaux conjoints. Par exemple, notre projet concernant les appels informels de dons au public intéresse grandement les États-Unis, et notre projet concernant la diffusion non autorisée d'images intimes a une portée beaucoup plus grande que le recours délictuel limité que la commission américaine envisageait, et la ULC s'intéresse à notre législation sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique. De son côté, la CHLC pourrait s'inspirer des travaux de la ULC sur la traite des personnes, qui ont été couronnés de succès dans plusieurs États. M. Lown affirme qu'il y a une meilleure parité de contribution dans nos travaux conjoints avec la ULC.

M. Lown remercie la direction de la confiance qu'elle accorde à ces deux comités.

Clôture de la séance

M^{me} Kirkpatrick souligne qu'au fil des ans, nous avons eu l'honneur d'entendre des prises de parole fantastiques, passionnées et éloquents de la part de nombreux délégués. À la fin de la semaine, nous remettons le prix « Knit Mitt Wit », une paire de mitaines traditionnelles de Terre-Neuve tricotées à la main, qui récompensera la personne qui, dans chaque section, aura fait la meilleure intervention. Le président de chaque section choisira le gagnant ou la gagnante de son groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 45.